



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 71499

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la communauté Hmong au Laos. Ce peuple est persécuté, massacré par le régime communiste laotien depuis des dizaines d'années. Les autorités considèrent les Hmongs comme des traîtres à la patrie car ils ont successivement pris le parti de soutenir les Français puis les Américains lors des événements en Asie du Sud-Est. Cette traque n'est pas tolérable, et bafoue les plus élémentaires droits de l'homme. Pour survivre, cette communauté est devenue nomade, et ne bénéficie d'aucun soutien, que cela soit en niveau de la santé ou de l'éducation. L'émission « Envoyé spécial » sur France 2 a consacré un reportage aux exactions commises au Laos, et il est regrettable, devant tant de souffrance, que la France et plus généralement l'Union européenne ne pressent pas, par des mesures adéquates voir coercitives, le régime laotien de cesser cette politique d'extermination. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures qu'envisage le Gouvernement pour inciter le Laos à respecter les droits des Hmongs.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un pays moins avancé (PMA) enclavé, auquel la France apporte une aide humanitaire et au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées quelles que soient leur origines ethniques et à lutter contre la pauvreté. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en œuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71499

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7477

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 8932